



Demande de renseignements pour un titre de sejour

Par **mavos**, le **01/01/2012 à 19:57**

Bonjour, je suis un congolais vivant en France depuis janvier 2002 et j'ai 4 enfants dont 2 filles scolarisées de 5 ans et 4 ans puis 2 bébés tous nés en France. Ma femme a un APS sans autorisation de travail pour accompagnateur d'enfant handicapé. Je veux savoir si je peux faire une demande de titre de séjour pour mes 10 ans sur le territoire et quelles sont les chances d'obtention. Sachant que je n'ai pas de casier judiciaire et que je déclare mes impôts. Veuillez me répondre s'il vous plaît.

Par **Alix 33**, le **02/01/2012 à 14:05**

Monsieur, j'aurais besoin d'un certain nombre de précisions pour répondre au mieux à votre question. Vous dites que vous résidez en France depuis 10 ans. Or le titre de séjour doit être demandé dans les 2 mois qui suivent l'arrivée en France. Ne voulez-vous pas plutôt parler de l'obtention de la nationalité ?

Par **mavos**, le **02/01/2012 à 16:47**

Non, il s'agit du titre de séjour avec autorisation de travail. En 2002 j'ai fait une demande d'asile qui a été rejetée en 2004 et j'ai fait un recours qui a été rejeté aussi. En 2005 j'ai refait une autre demande d'asile et un second recours qui a été rejeté en 2006 et cette même année je fais une demande de carte de séjour. Pendant 2 ans et demi j'avais un récépissé de 3

mois renouvelable jusqu'à fin 2008 et le préfet décide de me le refuser pour motif que mes deux filles ne sont pas scolarisées. fin 2008 je fais un recours auprès du tribunal administratif qui a été refusé et en 2010 une de mes filles est diagnostiquée handicapée et reconnue par la mdph. du coup nous faisons une demande de titre pour accompagnateurs d'enfants malades et des APS sans droit de travail nous ont été donnés pendant 1 an. pareil pour 2011 toujours sans autorisation de travail. la préfecture nous demande de ramener des promesses d'embauche pour donner le droit de travail or il s'avère qu'une carte d'1 an avait été faite pour ma femme mais ils ne veulent la lui remettre. comme ce 5 janv 2012 je totalise dix ans sur le territoire et j'ai 4 enfants dont deux filles scolarisées et tous nés en France et suis marié selon la législation française et je voudrais faire une demande de titre de séjour vie privée et vie familiale. dites moi svp quelles sont les conditions et les chances d'obtention de ce titre. merci de m'orienter et de me dire la bonne préfecture de la région parisienne.